

Jugé pour traite d'êtres humains, un maraîcher se présente comme le bienfaiteur des sans-papiers

Un maraîcher de 64 ans était jugé ce mardi 10 juin 2025 pour avoir embauché au noir entre 2019 et 2024 de nombreux travailleurs sans papiers dans des conditions indignes. Deux ans de prison ont été requis.



Le maraîcher mis en cause est installé à Saint-Paterne Le Chevain, une commune sarthoise voisine d'Alençon. | ARCHIVES LE MAINE LIBRE - YVON LOUÉ

[Le Maine Libre](#)

[Alix FROISSART](#)

Publié le 10/06/2025 à 21h55

Les gens frappent à ma porte pour avoir du travail et je leur en donne. C'est un peu la maison du bon Dieu chez moi, ose un maraîcher de Saint-Paterne-le-Chevain, jugé ce mardi 10 juin 2025 par le tribunal correctionnel du Mans. Ce producteur de tomates âgé de 64 ans comparait pour de nombreuses infractions entre 2019 et 2024, du travail dissimulé au blanchiment, [jusqu'à la traite d'êtres humains](#). Mais, affirme ce petit homme en bermuda, c'est moi la victime - victime du système judiciaire.

Plusieurs personnes ayant travaillé pour lui ont raconté travailler jusqu'à douze heures par jour, six à sept jours par semaine. De nationalité sénégalaise, mongole, algérienne ou encore arménienne, les travailleurs étaient sans papiers et donc pas déclarés. Ils étaient payés en liquide 6,50 à 8 € de l'heure. Ils décrivent des conditions de travail difficiles : utilisation de peinture ou pulvérisation d'insecticide sans protection entraînant des problèmes respiratoires ; température montant jusqu'à 50° sous la serre...

« De l'esclavagisme moderne »

Certains racontent les cris et insultes du maraîcher, voire des amendes en cas de pauses trop longues. Un mineur indique avoir été employé dès l'âge de 15 ans pendant les vacances et le week-

end, en échange de 3 € de l'heure. De l'esclavagisme moderne , selon Mouna Benyoucef, avocate de la CGT de la Sarthe et de quatre des treize travailleurs qui se sont constitués parties civiles.

À l'audience, la présidente recadre constamment ce prévenu bavard, qui répond à côté des questions. Les sans-papiers, justifie-t-il, je suis obligé de les accepter. Des gens qui ont des papiers, je n'en ai pas vu se présenter à mon entreprise. Qui c'est qui va ramasser mes tomates ? L'embauche d'un mineur ? J'ai commencé à travailler à 11 ans... Les horaires à rallonge ? [Les travailleurs] n'arrêtaient pas de me dire : « Plus on a d'heures, plus on est contents. Un travailleur blessé à la main après avoir chuté d'un chariot ? Il était alcoolisé. Je ne savais même pas qu'il était dans mes serres.

520 000 € de fraude

Ça fait sept générations qu'on est maraîchers. J'adore mon travail, je fais des tomates extraordinaires ! Mais mes clients les achètent le moins cher possible , se plaint le Sarthois, qui vend ses fruits aux grandes surfaces, aux restaurateurs et aux particuliers sur les marchés.

La Mutualité sociale agricole a calculé que le prévenu, propriétaire d'un appartement à Versailles estimé à près de 800 000 €, lui devait plus de 520 000 € de fraude aux cotisations sociales. L'homme a déjà été condamné 17 fois, dont cinq fois pour du travail dissimulé, la plupart du temps de travailleurs étrangers.

Le procureur, Arnaud Marie, requiert à son encontre deux ans de prison. Désormais, le prévenu indique embaucher légalement six travailleurs ; ou plutôt, son fils, qui gère officiellement l'entreprise depuis le placement du maraîcher sous contrôle judiciaire. Le travail n'a jamais été aussi bien fait grâce au travail de mes ouvriers , se réjouit le maraîcher. Le jugement a été mis en délibéré au 7 juillet.